

Juin 1640 : la maladie contagieuse à Pignan

- Au XVII^e siècle, de façon récurrente, les populations étaient exposées à de graves épidémies de maladies mortelles que l'on savait déjà être contagieuses. Parmi ces maladies, la peste pulmonaire était la plus meurtrière.
 - Par exemple, la population de Montpellier a diminué de moitié lors d'une épidémie entre 1626 et 1629, tant par le nombre de décès que par l'exode massif des habitants vers les campagnes un peu moins exposées.
 - En 1640, soit seulement 11 ans plus tard, une nouvelle épidémie frappe cette région.
 - Voici comment, à travers les écrits d'un notaire local, nos ancêtres pouvaient survivre à ces situations difficiles.
-
-

Le Lundi vingt troisieme jour du
mois d'Avril 1640
le mal contagieux dont Dieu a
voulu affliger le lieu de Pignan
estant decouvert par quatre decès
qui y arrivèrent ledit jour, je (*renvoi*) me
serois retiré avec toute ma
famille à la jasse que j'ai
naguère acquise ayant appartenu
à feu Izac Bastide joignant les
paitures des Pauziers Le mardi
25° dudit mois et pendant le
séjour que j'y ai fait j'ai reçu
aux environs les testaments et
autres actes dont j'ai été requis
qui seront ci-après au vrai et brievement
insérés dans mon registre pour servir
ceux à qui il appartiendra
renvoi : Estienne Bascou notaire royal
dudit Pignan soussigné

2^e le Lundi vingt troisieme jour du
Mois d'Avril 1640
Le mal Contagieux dont Dieu a
voulu affliger le lieu de Pignan,
estant decouvert par quatre decès
q^z y arrivèrent ledit Jour, Je me
serois retiré avec toute ma
famille a la Jasse q^z Jeay
naguère acquise ayant appartenu
a feu Izac Bastide Joignant les
paitures des Pauziers Le mardi
25^e dudit Mois. Et pendant
le jour q^z Je ay fait J'ay reçu
aux environs les testaments &
autres actes dont J'ay esté requis
q^z seront cy après au vray &
brievement insérés pour servir
ceux a qui il appartiendra
Estienne Bascou Notaire Royal
dudit Pignan soussigné

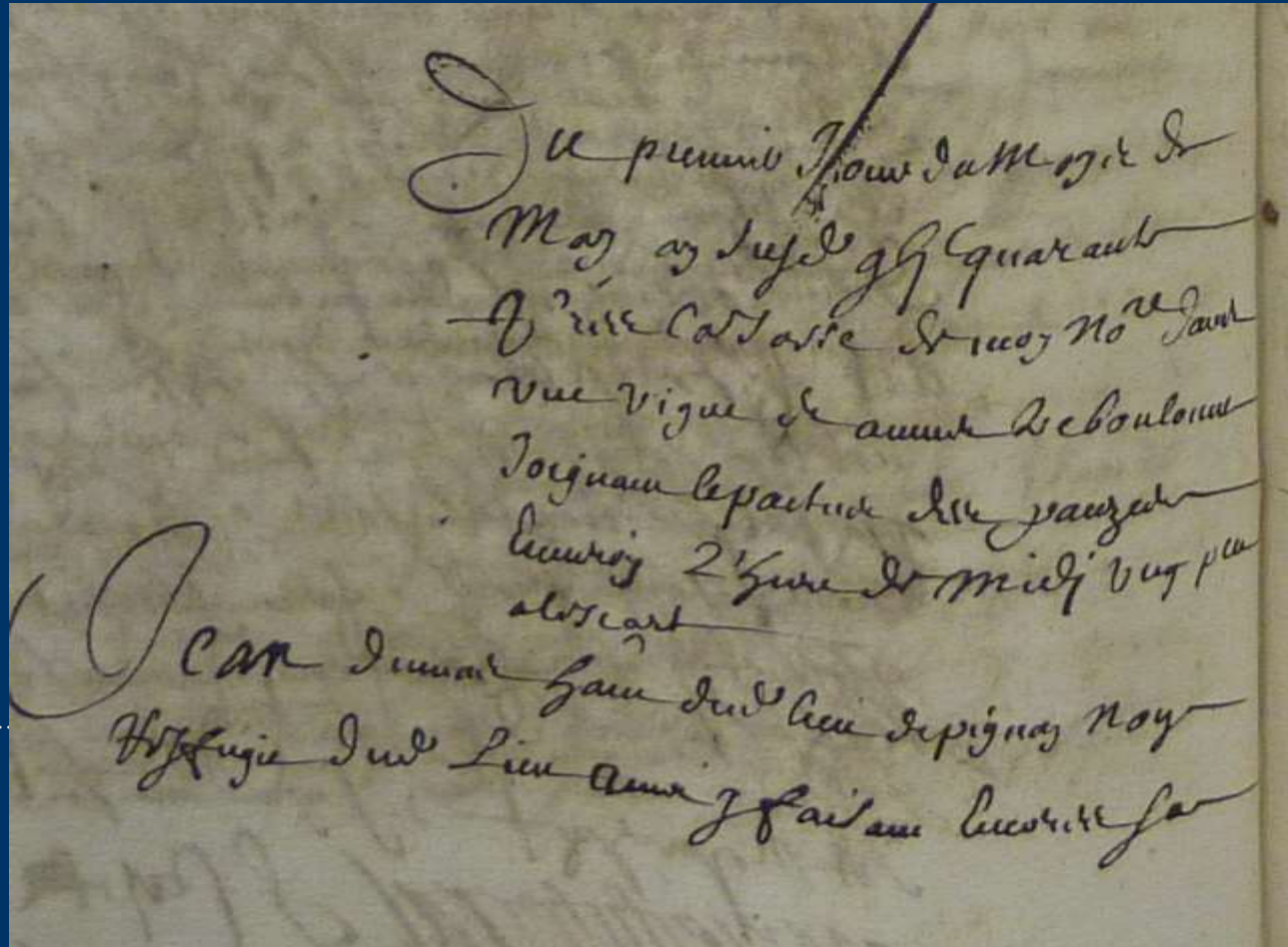
Du premier jour du mois de
may an susdit 1640

près la jasse de moi notaire dans
une vigne de Anne Treboulonne
joignant le pâtis des Pauszet

environ l'heure de midi un peu
à l'écart

Jean Dumas habitant du lieu de Pignan non
réffugié dudit lieu avec y faisant encore sa

.....
Résidence c'est présenté devant moi
notaire en la présence



Le premier Jour du Mois de
May an susdit 1640
à l'heure de midi un peu
à l'écart
Joignant le pâtis des Pauszet
environ 2 heures de midi un peu
à l'écart
Jean Dumas habitant du lieu de Pignan non
réffugié dudit lieu avec y faisant encore sa

Résidence c'est présenté devant moi notaire
en la présence
des tesmoins bas nommés lequel apreandant com
a dit estre affligé du mal contagieux comme sont
plusieurs autres aux si cella arrive et que
la mort s'en ensuive que procès et differents
ne soit mené entre ses enfants et autres ses
parents et amis à raison de ses biens temporels
il a dit pour l'esviter qu'il en dispose maintenant et
comme s'ensuit Premièrement qu'il donne et lègue
à Guillaume Dumas son fils

Hesidame (est) puzant de son nom No^u Jlapuzame
de la Ville de Paris Nomme l'equel apreandant com
adit depe affligé du mal (cont) aguzé comme soy
de plusieurs autres aux fins de l'ite arrive (eq)
La mort sey l'usure q' p'ouir p'ifferan ne
sont Men l'usure de l'usure p'ouir de
l'adant de son affaire de la Ville de Paris
Il adit pour l'usure qui y dispose maintenant
de son nomme de l'usure qui donne de
l'equel de l'usure de son nomme de l'usure de
postes hereditaire de l'usure de son nomme de l'usure

vallon de l'avequid moy no ...
est prés de tout Jean Daulet jeune Pierre Saltet
Menuisier dudit pignan réfugiés au mas de Daulet
et Hector Clavel dudit lieu réfugié au tènement de
Pioze qui d'un peu plus loing ont entendu le tout
n'ayant pu approcher pour signer ou marquer ny ledit
Dumas à cause du mal et moi Estienne Bascou
Notaire royal dudit lieu de Pignan requis et subsigné
Estienne Bascou

esté présent en tout Jean Daulet jeune et Pierre Saltet
menuisier de Pignan réffugiés au mas de Daulet
et Hector Clavel dudit lieu réfugié au tènement de
Pioze qui d'un peu plus loing ont entendu le tout
n'ayant pu approcher pour signer ou marquer ny ledit
Dumas à cause du mal et moi Estienne Bascou
Notaire royal dudit lieu de Pignan requis et subsigné
{Bascou}

Du douzième du mois de mai
1640 dans une terre champ
de Jean Roubert Me tailleur de Pignan
assise au tènement du plat environ
huit heures du matin

Mr Olivier Lau marchand de Pignan duquel
la famille est déjà affligée du mal contagieux
sa femme en est morte ces jours passés et Charles
Lau son fils en estant aujourd'hui malade (renvoi) s'est
présenté devant moi notaire d'un peu loing a dit
et crié tout haut d'une voix intelligible en la présence des
tesmoings bas nommés qui estaient alentour de nous
que voyant le fléau de Dieu dans sa famille et
appréhendant lui mesme en estre affligé en sa
personne qu'il veut disposer de ses biens cespendant
qu'il est en son bon sens et mémoire (renvoi 2) il a dit premièrement
qu'il donne et lègue

renvoi2 : afin qu'en raison d'iceux il n'y ait procès et different